

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 11 MAI 2021

N° CCAS_2021DL032

Date de convocation : 3 mai 2021

Affichage du compte-rendu : 18 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

OBJET : PERSONNEL - Modification du tableau des emplois

L'an deux mille vingt et un, le onze mai à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Souade KACI, Florence BUACHE, Joseph RIVOIRE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Martine BONNAUD (donne pouvoir à Christiane PUTHOD)

Excusés / absents : Nathalie RENE, Ghislaine ARCARO, Gilles BARRET, Serge BLAIN, Muriel PETIT

Secrétaire de séance : Dalila BEKHALED-OULHATRI

Rapporteur : Alain VIOLLET

Le tableau des emplois recense l'ensemble des postes indispensables au bon fonctionnement du service public. Des mises à jour doivent être opérées au fur et à mesure des recrutements, mutations, avancements de grade et promotions, dans le respect du principe de sincérité budgétaire et conformément aux besoins de la collectivité.

Suite à la réussite via la VAE du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture de 2 agents des structures petite enfance, et dans la mesure où ces réussites sont en adéquation avec les besoins d'activité des structures, mais également avec des vacances de postes en cours, il convient, afin de pouvoir recruter 2 nouveaux personnels, de modifier le tableau des emplois comme ci-après mentionné à compter du 1^{er} juin 2021 :

Service	Suppression	Création
Structure petite enfance IAE	2 postes d' adjoints techniques principaux à temps complet (IB 356-486)	2 postes au sein du cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet (IB 354-558)

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil d'administration :

- **APPROUVE** les modifications de poste telle que décrites ci-avant ;

- **AUTORISE** Monsieur le président à signer tout document de nature administrative technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,